

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20150302_17

Séance du 2 mars 2015

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 12

Date de la convocation :

22 février 2015

Date d'affichage :

9 mars 2015

L'an deux mil quinze, le deux mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claude PAGET, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Claudine QUATREPOINT (procuration donnée à Nicolas GRIFFOND), Anne-Marie MIVELLE (procuration donnée à Lydie CHANEZ), Jérôme BORNE (procuration donnée à Jean-Yves QUETY), Jean-Marie GIROD (procuration donnée à Nelly GIROD).

Mme Carmen VALLET a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Contrats d'approvisionnement 2015 **Attribution de l'exploitation des lots**

MM. VERNEREY et GRIFFOND sont invités à se retirer pendant l'examen de ce dossier.

La Commune, en lien avec l'ONF, a consulté 4 entreprises de travaux forestiers pour l'exploitation des 4 lots devant faire l'objet d'une vente en contrats d'approvisionnement en 2015.

Les offres suivantes ont été reçues :

Parcelles	Volume est.	Yann GRIFFOND	SARL QUATREPOINT	Éric GRIFFOND
76	171 m ³	24 €/m ³	/	23 €/m ³
92	260 m ³	26 €/m ³	/	26 €/m ³
17	515 m ³	19 €/m ³	18,75 €/m ³	19,50 €/m ³
21	266 m ³	22,50 €/m ³	21 €/m ³	21 €/m ³

Après analyse des offres, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue l'exploitation des lots comme suit :

- Parcelle 76 : Éric GRIFFOND
- Parcelle 92 : Yann GRIFFOND
- Parcelle 17 : SARL QUATREPOINT
- Parcelle 21 : Éric GRIFFOND

Le conseil municipal donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires au dossier.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE